



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Haïti : Malgré une première décision judiciaire négative, ASFC continuera d'appuyer les demandes de dédommagement des victimes du choléra

Port-au-Prince, le 2 novembre 2018. Avocats sans frontières Canada (ASFC) est préoccupée par la situation dans laquelle se trouvent les victimes du choléra à la suite d'une décision rendue par le doyen du Tribunal de première instance de Port-au-Prince refusant d'ordonner à l'État haïtien de demander à l'Organisation des Nations Unies (ONU) la mise en place d'une commission de dédommagement des victimes du choléra.

Cette décision a été rendue au terme d'une audience tenue le 26 septembre 2018 à la demande de victimes de l'épidémie du choléra, introduite en Haïti en 2010 par des soldats de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). « *L'épidémie du choléra en Haïti est un cas d'une extrême gravité. Il ne peut rester dans l'impunité, les victimes doivent être dédommagées. Après huit ans de lutte pour obtenir justice, ce recours représentait pour les victimes un premier pas vers une telle indemnisation. Ce n'est pas la fin de la route, nous allons continuer à appuyer le combat des victimes et de leurs avocats* », a déclaré Me Pascal Paradis, directeur général d'ASFC.

Le recours est fondé sur l'Accord de siège conclu entre l'ONU et l'État haïtien le 9 juillet 2004, qui prévoit notamment la création d'une commission permanente des réclamations pour traiter les demandes d'indemnisation en cas de maladie ou décès causé par les actions de la MINUSTAH.

ASFC se joint aux victimes et à leurs avocats pour demander à nouveau à l'État haïtien et aux Nations Unies de prendre toutes les mesures nécessaires, conformément à leurs obligations, afin que les victimes de ce drame puissent obtenir justice.

En tant qu'organisation œuvrant à la défense des droits humains, particulièrement ceux des personnes en situation de vulnérabilité, ASFC continuera à soutenir les victimes du choléra dans leur quête de justice par le biais du projet « Accès à la justice et lutte contre l'impunité en Haïti » (AJULIH) débuté en 2017.

– 30 –

À propos d'ASFC: Avocats sans frontières Canada (ASFC) est une organisation non gouvernementale de coopération internationale dont la mission est de soutenir la défense des droits humains des personnes en situation de vulnérabilité par le renforcement de l'accès à la justice et à la représentation juridique. Active dans plusieurs pays depuis 2002, ASFC travaille en Haïti depuis 2006 à renforcer la lutte contre l'impunité et l'accès à la justice pour les victimes de violations des droits humains. Voir www.asfcanada.ca.

Contact presse :
Noster, Taïna, agente de plaidoyer et de communication
Taina.noster@asfcanada.ca